

Ce mois-ci:

- Passation en charges immédiate du coût des immobilisations
 - La provision de gains en capital

Passation en charges immédiate du coût des immobilisations

L'an dernier, le budget fédéral 2021 annonçait une mesure temporaire permettant la passation en charges immédiate à l'égard de certains biens acquis par une société privée sous contrôle canadien (SPCC) :

Budget fédéral 2021 – nouvelle mesure concernant la passation en charges immédiate

Le budget fédéral de 2021 propose d'accorder la passation en charges immédiate temporaire à l'égard de certains biens acquis par une société privée sous contrôle canadien (SPCC) :

- la passation en charges immédiate serait disponible à l'égard des « biens admissibles » qu'une SPCC a acquis à compter du 21 avril 2021 et qui deviennent prêts à être mis en service avant le 1er janvier 2024;
- jusqu'à une limite de 1,5 million de dollars par année d'imposition;
- le plafond de 1,5 million de dollars serait réparti entre les membres associés d'un groupe de SPCC;
- pour les SPCC dont les coûts en capital admissibles sont inférieurs à 1,5 million de dollars, aucun report de la capacité excédentaire ne serait autorisé.

Biens admissibles

Les biens admissibles seraient des immobilisations assujetties aux règles de la DPA, sauf des biens compris dans les catégories de DPA 1 à 6, 14.1, 17, 47, 49 et 51. Ces catégories sont généralement des actifs à long terme – comme les immeubles et l'achalandage.

En raison d'un arriéré législatif, les dépenses ne pouvaient pas être réclamées dans les déclarations de revenus jusqu'à présent. Toutefois, les demandes de redressement de déclarations de revenus déjà déposées doivent attendre l'adoption définitive du projet de loi. Au 19 mai, il n'en est encore qu'à l'état de projet.

La provision de gains en capital

Vous pouvez réaliser un gain en capital sur un bien, comme un bien immobilier ou des titres négociables, si votre prix de vente (net de frais comme les commissions ou les frais juridiques) dépasse le coût du bien. Aux fins de l'impôt sur le revenu, la moitié de ce gain est incluse dans votre revenu et assujettie à l'impôt.

Parfois, les conditions de vente prévoient qu'une partie du produit de la vente ne sera à recevoir qu'après l'année de la vente. Pour éviter d'avoir à payer de l'impôt sur la totalité du gain, lorsque seulement une partie du produit a été reçue, vous pourriez avoir le droit de réclamer une « provision de gains en capital ». Cette provision est essentiellement une déduction dans votre déclaration de revenus du montant total du gain en capital ajouté au revenu. Cependant, même si une provision est réclamée, pour chaque année une partie du gain en capital est ajoutée au revenu. Le montant ajouté est fonction du montant du produit à recevoir par année et d'un montant minimum qui garantit que la totalité du gain sera incluse dans le revenu sur 5 ans.

La réserve est facultative. Elle pourrait ne pas être réclamée si vous avez des pertes en capital qui pourraient compenser le gain en capital, ou si vous vous attendez à être dans une tranche d'imposition plus élevée dans les années à venir.

En supposant que vous choisissiez de la réclamer, la provision pour gains en capital (c'est-à-dire **la déduction**) est **le moindre** de deux montants :

- La partie du gain en capital qui se rapporte au produit qui est dû après l'année – multipliez le gain en capital par le pourcentage du produit non perçu.
- 2) Un pourcentage fixe du gain en capital tel qu'au moins 20 % du gain, cumulativement, soit inclus dans le revenu chaque année.

- 80 % en année 1 ; 60 % en année 2 ; 40 % en année 3 ; 20 % en année 4 ; 0% en année 5

Lorsque vous réclamez la provision pour une année donnée, vous rajoutez le montant que vous avez réclamé dans vos gains en capital de l'année suivante. Mais vous pourriez réclamer à nouveau la provision pour l'année suivante, en supposant qu'une partie du produit de la vente n'est toujours pas dû qu'après cette année.

Notez que vous ne pouvez pas réclamer la provision si vous vendez un bien à une société ou une société de personnes que vous contrôlez immédiatement après la vente.

Services aux entreprises Padgett -

Créer des histoires de réussite, un entrepreneur à la fois.

Avis aux lecteurs

Padgett offre une gamme complète de services de gestion comptable et fiscale, ainsi qu'un service de paie aux petites entreprises des secteurs de service et de détail. La présente publication souligne certains faits nouveaux en matière de fiscalité, de finances et de commerce. Elle propose également certaines idées générales de planification fiscale pouvant appliquer à certaines situations. Cependant, vu la complexité des lois fiscales, la constance des changements découlant de faits nouveaux et la nécessité de déterminer si le contenu est applicable à un contribuable en particulier, il est important de consulter notre bureau avant de mettre en œuvre toute idée pouvant y être suggérée.

